

3.3. Soutenir les parcs naturels dans la mise en place de la Charte Européenne du tourisme durable

DESCRIPTION					
Objectif de l'action	Installer la CETD pour améliorer la gestion du tourisme des parcs naturels				
Résultats attendus	La CETD est obtenue par tous les parcs naturels et des actions sont mises en place				
<p>3.3.1. Engager la démarche de certification, comme un exemple, dans le parc naturel des Hautes Fagnes : la Charte Européenne du Tourisme Durable portée par la Fédération Europarc a pour objectif d'améliorer la gestion du tourisme au sein des espaces protégés. En s'engageant dans la démarche de certification, le parc naturel des Hautes Fagnes mettra en place un plan d'action concret pour gérer ses pratiques et préserver ses patrimoines. De plus, cela lui permettra de s'inscrire dans un réseau et d'inspirer des initiatives similaires dans les autres espaces protégés.</p> <p>La FTPL en tant que partenaire du parc naturel pourra accompagner le parc dans sa candidature et dans la mise en œuvre de ses actions.</p> <p>3.3.2. Accompagner les autres parcs naturels dans la démarche : si la démarche s'est montrée positive dans le parc naturel des Hautes Fagnes, le parc naturel des Sources et celui de Burdinale Mehaigne pourront s'appuyer sur son expérience et s'engager dans le même processus accompagnés par la FTPL.</p> <p>La FTPL est partenaire, le temps alloué à cette mission correspond au suivi de la démarche portée par la fédération des parcs.</p>					
Indicateurs	Nombre de parcs naturels obtenant la CETD				
ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE					
Pilote	Fédération des Parcs	Partenaires	Parc naturels des Hautes Fagnes Parc naturel des Sources Parc naturel de Burdinale Mehaigne	Financeurs	